

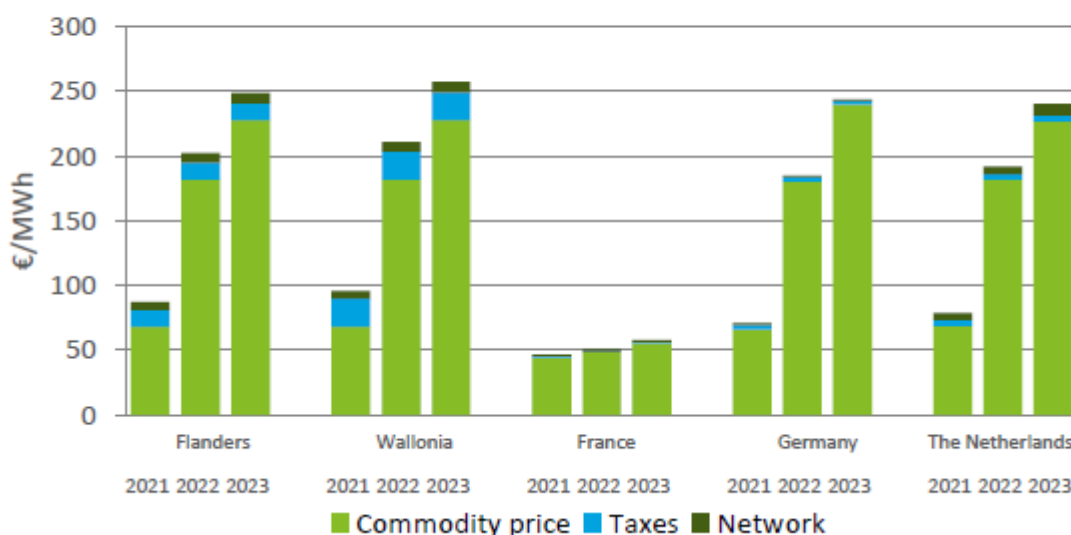
COMMUNIQUE DE PRESSE

La Belgique à la traîne: nos pays voisins protègent leurs entreprises contre de nouvelles hausses des prix de l'électricité

Bruxelles, le 28 mars 2023 – Les entreprises belges doivent, encore en 2023, faire face à des prix de l'électricité substantiellement plus élevés que leurs concurrents dans les pays voisins. Les entreprises avec un profil de charge en continu paient, cette année, entre 18 et 23% de plus pour leur courant que la moyenne en Europe centrale de l'ouest (CWE). En outre, nos entreprises risquent de ressentir de plein fouet l'impact d'éventuelles nouvelles hausses de prix en Europe, contrairement à leurs concurrents français et allemands qui sont eux protégés par des mesures de soutien drastiques.

Comme tous les ans depuis 2013, Deloitte a effectué, à la demande de Febeliec, une étude de *benchmarking* des prix de l'électricité pour les entreprises en CWE. L'étude démontre que les consommateurs belges *baseload* paient, à nouveau, entre 18 et 23% de plus pour leur électricité achetée que la moyenne de la zone. A cause des prix *forward* élevés en 2022, les prix de l'électricité moyens ont continué à monter en 2023, ceci malgré la baisse rapide des prix *spot* depuis l'été. L'industrie française continue à bénéficier du tarif régulé ARENH pour sa consommation à charge continue, ce qui lui fournit un avantage substantiel par rapport à ses pays voisins. L'Allemagne a, elle aussi, introduit cette année-ci un mécanisme (*Strompreisbremse*) qui protège ses entreprises contre d'éventuelles nouvelles hausses de prix du gaz et de l'électricité dans les prochains mois. L'industrie belge se retrouve dès lors extrêmement vulnérable.

All-in electricity prices for baseload profiles (100 GWh)



L'analyse de Deloitte a également démontré que les coûts du réseau de transmission se situent à un niveau substantiellement plus élevé pour les consommateurs *baseload* belges. En effet, dans tous nos pays voisins, des réductions jusqu'à 90% sont d'application pour les entreprises qui, par leur profil de consommation, contribuent à la stabilité du réseau. Quant aux taxes sur la consommation d'électricité, et contrairement à l'évolution dans nos pays voisins, elles n'ont guère diminué en Belgique. Les taxes implicites dans la facture d'électricité pèsent lourdement sur la compétitivité de nos entreprises.

Febeliec représente les entreprises consommatrices d'énergie en Belgique pour qui l'énergie constitue une composante significative des coûts de production et un facteur clé pour la compétitivité. Febeliec œuvre pour des prix compétitifs pour l'électricité et le gaz naturel pour ses membres, et pour plus de sécurité d'approvisionnement en énergie, en pleine transition énergétique. Les membres de Febeliec sont 5 fédérations sectorielles et plus de 40 entreprises de divers secteurs (chimie et sciences de la vie, produits pétroliers, verre, pâtes & papier et carton, industrie extractive, textile et transformation du bois, brique, métaux non ferreux, acier, transport, matériaux de construction, data centers, télécommunications). Ensemble elles représentent environ 80% de la consommation industrielle en électricité et gaz naturel en Belgique et quelque 225.000 emplois (www.febелieс.be).

Outre leur désavantage compétitif par rapport à leurs concurrents dans les pays voisins, les entreprises belges doivent également faire face à des prix de l'énergie substantiellement plus bas dans d'autres régions du monde (dont l'Amérique du Nord et du Sud, le Moyen-Orient et l'Australie). Un handicap structurel de ce niveau met gravement en péril l'activité et le développement industriel en Europe et en Belgique.

Febeliec accueille favorablement l'introduction de la norme énergétique au niveau fédéral, et insiste sur son introduction rapide dans les Régions et son application effective. Par ailleurs, Febeliec appelle les autorités fédérales et régionales à prendre rapidement toutes les mesures possibles pour restaurer la compétitivité de notre industrie, dont une réduction des surcharges sur la consommation d'électricité et l'introduction d'une réduction des tarifs de transmission pour le consommateur *baseload*. En plus, des mesures spécifiques doivent être prises à temps en vue de soutenir notre industrie face aux conséquences des prix de l'énergie élevés.

Contact: Thérèse van Bellinghen (Op de Beeck & Partners) - 0475/47.82.33 - therese@opdebeeck-partners.be